

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU BEAUSSET
N° 2018.02.06**

L'an deux mille dix-huit, le six février à dix-sept heures, le Comité de la Caisse des Ecoles du Beausset, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie du Beausset, sous la Présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Georges FERRERO, Laurence BOUSAHLA, Philippe CHAREYRE, Christine BASSI, Sabine JOUGNEAU, Béatrice LEBOUCHER, Nathalie GREPPO-CHAIGNION, Marc BREUIL arrivé à 17h20.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

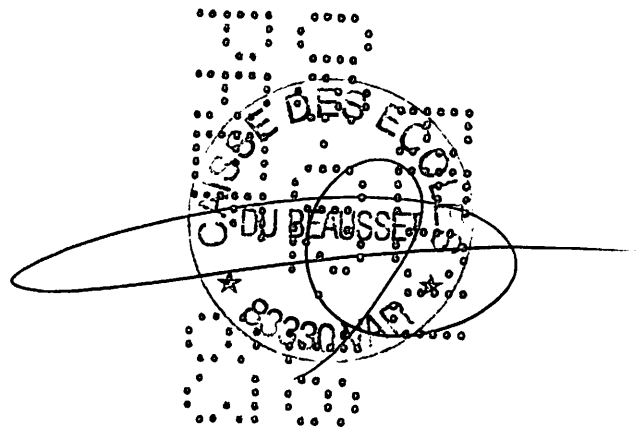
Monsieur Georges FERRERO Président ouvre la séance et met aux voix la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Philippe CHAREYRE est élu secrétaire de séance.

VOTES : adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

LE PRESIDENT
Georges FERRERO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU BEAUSSET
N° 2018.02.06**

L'an deux mille dix-huit, le six février à dix-sept heures, le Comité de la Caisse des Ecoles du Beausset, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie du Beausset, sous la Présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Georges FERRERO, Laurence BOUSAHLA, Philippe CHAREYRE, Christine BASSI, Sabine JOUGNEAU, Béatrice LEBOUCHER, Nathalie GREPPO-CHAIGNION, Marc BREUIL arrivé à 17h20.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 novembre 2017

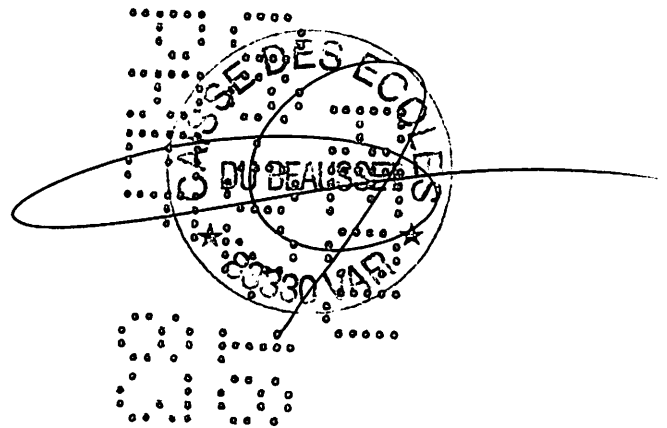
Monsieur le Président soumet au Comité l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 novembre 2017.

Aucune observation n'étant faite, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTES : adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

LE PRESIDENT
Georges FERRERO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU BEAUSSET
N° 2018.02.06**

L'an deux mille dix-huit, le six février à dix-sept heures, le Comité de la Caisse des Ecoles du Beausset, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie du Beausset, sous la Présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Georges FERRERO, Laurence BOUSAHLA, Philippe CHAREYRE, Christine BASSI, Sabine JOUGNEAU, Béatrice LEBOUCHER, Nathalie GREPPO-CHAIGNION, Marc BREUIL arrivé à 17h20.

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Madame Laurence BOUSAHLA, rapporteur, expose au comité que conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le comité doit tenir son débat d'orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB. Il doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) retraçant et détaillant les évolutions financières. Les informations y figurant doivent être publiées, notamment sur le site Internet de la commune. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Concernant notre Caisse des Ecoles, ses missions essentielles consistent à donner des moyens pédagogiques supplémentaires (non assurés par l'éducation nationale) en faveur des élèves du primaire et permettre notamment la gratuité de l'enseignement dans nos établissements. Ainsi notre budget de la caisse des écoles contribue largement à améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Le Budget de la caisse des écoles est un budget annexe financé uniquement par la subvention communale. Il est précisé que le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui doit prévoir toutes les dépenses et les recettes d'une année civile et non scolaire. Toute dépense non inscrite dans le budget ne pourra être réalisée.

Avant d'aborder nos orientations 2018 il est nécessaire de dresser la situation provisoire au 31/12/2017.

Les Résultats provisoires de l'exercice budgétaire 2017 :

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2017, fait ressortir des résultats excédentaires « provisoires » car le compte administratif (bilan) sera présenté au Comité de la Caisse des écoles après l'établissement par le receveur municipal (trésor public) du compte de gestion.

Ainsi, le résultat provisoire de l'exercice 2017 se solde par un excédent de fonctionnement de 2 232,99 € et en section d'investissement d'un excédent de 63 078,59 €.

Pour mémoire, le budget 2017 s'élevait en totalité à 209 950 € soit globalement le taux de réalisation atteint 67 %, concernant le fonctionnement le budget 2017 était de 106 783,36 € le taux de réalisation en dépenses atteint 96%.

Les objectifs et orientations 2018

a) En section de fonctionnement :

Le budget devra prévoir les crédits nécessaires à l'apprentissage des élèves à hauteur de :

- 29 € par élève pour les fournitures scolaires. Pour répondre à une demande des enseignants, le crédit destiné au renouvellement des manuels scolaires s'ajoutera dans les fournitures scolaires. Ce crédit représente un montant total de 3960 €.
- 4.50 € par élève pour l'achat des jouets pour les maternelles.

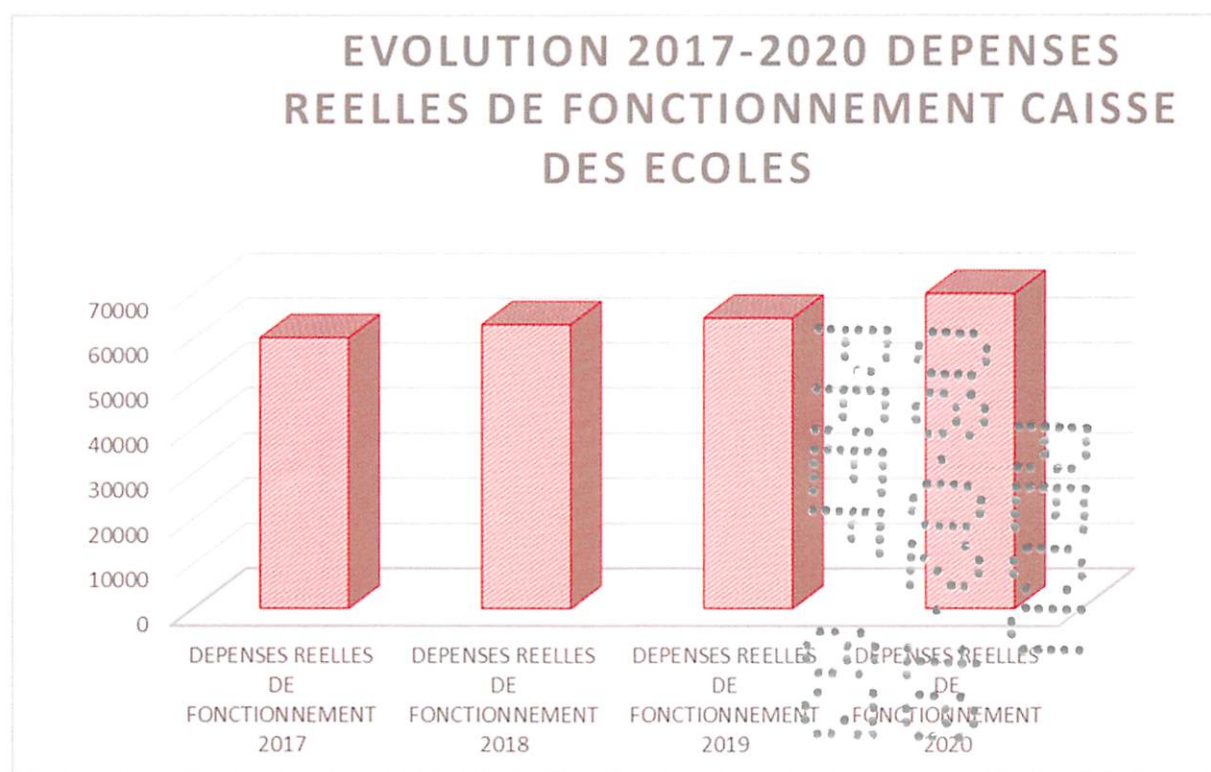
- 40 € par classe pour les fournitures pharmaceutiques (35 classes).
- 72 € par classe pour les fournitures de petits équipements pédagogiques (35 classes).
- 85 € par classe pour les fournitures administratives, regroupant les crédits de direction et les ramettes de papier.
- 40 € par classe pour les 22 élémentaires pour l'achat de petit matériel « informatique » et 100 € par classe pour les 12 maternelles.
- 40 € par classe pour les bibliothèques scolaires.

Considérant les tarifs issus du marché « transports scolaires », nous proposerons cette année un crédit par classe de 350 € soit + 17 %.

Pour compenser cette charge, nous prévoyons de porter les frais pour les classes transplantées (sorties avec nuitées) à 250 € par classe.

En 2017 le nombre total d'élèves est de 843.

Le financement de ces dépenses sera assuré par la subvention municipale qui devrait évoluer de près de 2 %.



b) En section d'investissement :

Nous disposons chaque année d'un excédent en recettes d'investissement issu des dotations aux amortissements nous permettant de répondre favorablement aux directrices d'établissement ayant fait au préalable des demandes.

Ainsi nous pouvons prévoir :

- pour la primaire Malraux 1 100 € (mobilier bureau enseignant et caissons)
- pour la primaire Gavot 3 200 € pour du mobilier scolaire
- pour la primaire Pagnol 4 000 € pour du mobilier scolaire et 400 € en informatique (imprimante)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 DE LA CAISSE DES ECOLES

1 - Présentation du Débat d'orientation budgétaire 2018 :

Il est rappelé au Comité de la caisse des écoles que conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le comité doit tenir son débat d'orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB. Il doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) retraçant et détaillant les évolutions financières. Les informations y figurant doivent être publiées, notamment sur le site Internet de la commune. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Concernant notre Caisse des Ecoles, ses missions essentielles consistent à donner des moyens pédagogiques supplémentaires (non assurés par l'éducation nationale) en faveur des élèves du primaire et permettre notamment la gratuité de l'enseignement dans nos établissements. Ainsi notre budget de la caisse des écoles contribue largement à améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Le Budget de la caisse des écoles est un budget annexe financé uniquement par la subvention communale. Il est précisé que le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui doit prévoir toutes les dépenses et les recettes d'une année civile et non scolaire. Toute dépense non inscrite dans le budget ne pourra être réalisée.

Avant d'aborder nos orientations 2018 il est nécessaire de dresser la situation provisoire au 31/12/2017.

2 - Résultats provisoires de l'exercice budgétaire 2017 :

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2017, fait ressortir des résultats excédentaires « provisoires » car le compte administratif (bilan) sera présenté au Comité de la Caisse des écoles après l'établissement par le receveur municipal (trésor public) du compte de gestion.

Ainsi, le résultat provisoire de l'exercice 2017 se solde par un excédent de fonctionnement de 2 232,99 € et en section d'investissement d'un excédent de 63 078,59 €.

Pour mémoire, le budget 2017 en fonctionnement était de 106 783,36 € le taux de réalisation en dépenses atteint 96%.

3 - Les objectifs et orientations 2018

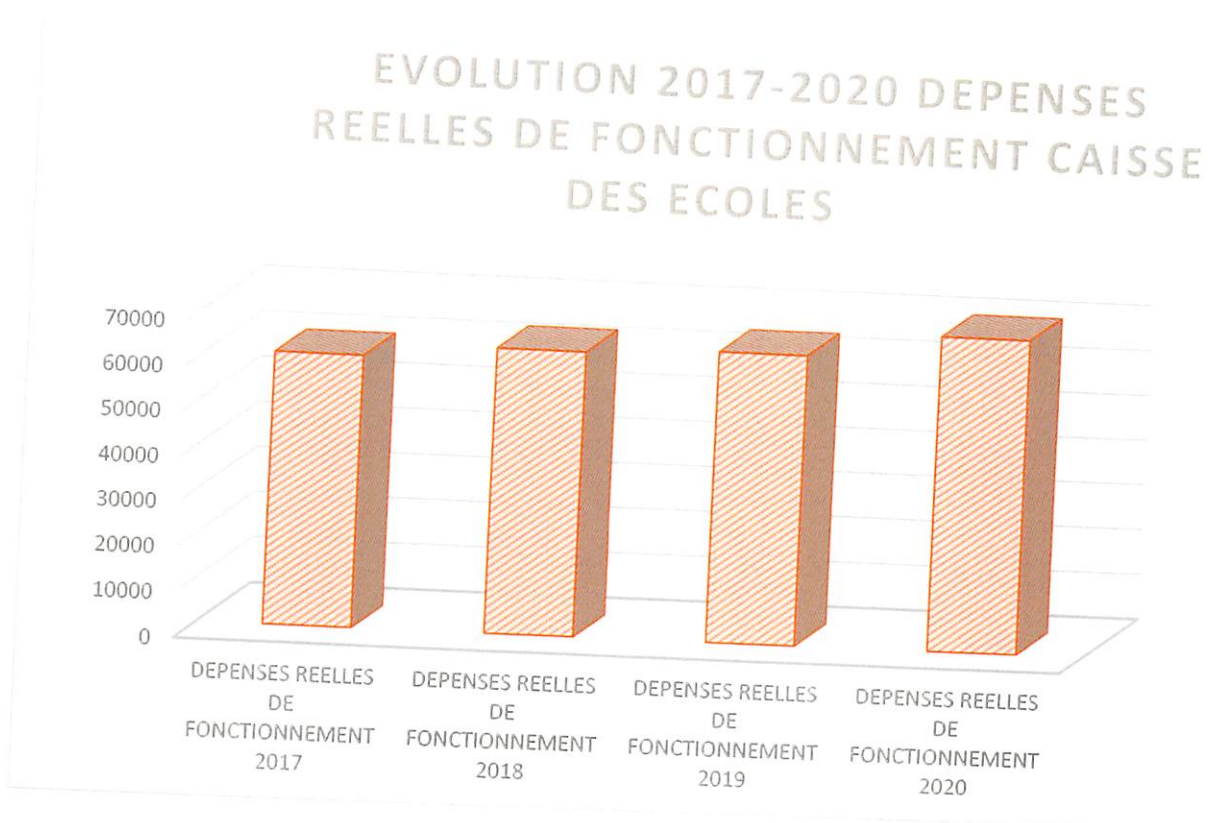
a) En section de fonctionnement :

Le budget devra prévoir les crédits nécessaires à l'apprentissage des élèves à hauteur de :

- 29 € par élève pour les fournitures scolaires. Pour répondre à une demande des enseignants, le crédit destiné au renouvellement des manuels scolaires s'ajoutera dans les fournitures scolaires. Ce crédit représente un montant total de 3960 €.
- 4.50 € par élève pour l'achat des jouets pour les maternelles.
- 40 € par classe pour les fournitures pharmaceutiques (35 classes).
- 72 € par classe pour les fournitures de petits équipements pédagogiques (35 classes).
- 85 € par classe pour les fournitures administratives, regroupant les crédits de direction et les ramettes de papier.
- 40 € par classe pour les 22 élémentaires pour l'achat de petit matériel « informatique » et 100 € par classe pour les 12 maternelles.
- 40 € par classe pour les bibliothèques scolaires.

Considérant les tarifs issus du marché « transports scolaires », nous proposerons cette année un crédit par classe de 350 € soit + 17 %.

Pour compenser cette charge, nous prévoyons de porter les frais pour les classes transplantées (sorties avec nuitées) à 250 € par classe.



En 2017 le nombre total d'élèves est de 843. Notre estimation des dépenses réelles pour 2020 est basée sur un effectif de 900 élèves.

Le financement de ces dépenses sera assuré par la subvention municipale.

Dès 2018, celle-ci sera réévaluée de + 1.56%.

b) En section d'investissement :

Nous disposons chaque année d'un excédent en recettes d'investissement issu des dotations aux amortissements nous permettant de répondre favorablement aux directrices d'établissement ayant fait au préalable des demandes.

Ainsi nous pouvons prévoir :

- pour la primaire Malraux 1 100€ (mobilier bureau enseignant et caissons)
- pour la primaire Gavot 3 200 € pour du mobilier scolaire
- pour la primaire Pagnol 4 000 € pour du mobilier scolaire et 400 € en informatique (imprimante)

Nous n'avons pas reçu de demande chiffrée pour les maternelles.

Il est rappelé que la caisse des écoles ne présente aucun endettement, ainsi aucune présentation de gestion de dette n'est à produire.

- une demande hors délais de la maternelle Pagnol pour 3 000 €, nous étudierons sa prise en charge.

Nous proposerons l'achat du test d'évaluation psychométrique pour un montant de 2 000€. En revanche, les frais de fonctionnement seront supportés par les autres collectivités utilisatrices de ce test.

Il est rappelé que la caisse des écoles ne présente aucun endettement, ainsi aucune présentation de gestion de dette n'est à produire.

Suite à cette présentation s'est tenu le débat.

VOTES : adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

LE PRESIDENT
Georges FERRERO

